

Vide Grenier

PLOULDALMEZEAU

DIMANCHE 26 février 2017 DE 9 H à 17 h

HALLE MULTIFONCTIONS

Tarif : Table de 1,5 mètre ⇒ 4,00 €
Chèque de réservation obligatoire

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du règlement.

Arrivée des exposants : à partir de 7 h 30
Entrée public : 1,50 € (gratuit pour les – 12 ans)
Sur place : sandwiches – crêpes – buvettes

Retour du coupon au secrétariat du collège, avec le règlement
Collège Saint-Joseph – 2 rue de l'Arvor – 29830 PLOUDALMEZEAU



FICHE D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Pour les professionnels :

N° du Registre du commerce :

Pour les particuliers : N° de la carte d'identité :

Délivrée par : le

Marchandises proposées :

Heure d'arrivée :

Nombre d'emplacements (1,50 m de longueur)

Tarif : 4,00 € x(nombre d'emplacements) =

Chèque expédié le

Observations

REGLEMENT
VIDE - GRENIER
DE L'APEL SAINT-JOSEPH DE
PLOUDALMEZAU DU
DIMANCHE 26 FEVRIER 2017

1/ La réservation des mètres linéaires ne sera prise en compte qu'à réception du paiement de la location et du coupon relatif au règlement dûment signé. Une réservation annulée moins de 7 jours avant la date de la manifestation ne sera pas remboursée.

2/ L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30.

3/ Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles, c'est-à-dire des armes, produits inflammables ou encore des animaux.

4/ Les exposants s'engagent à ne pas acquérir un bien auprès d'un autre exposant pour le revendre sur son propre stand quelle qu'en soit le prix.

5/ L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

6/ Tout objet ou collection proposés à la vente appartiennent au vendeur et sont sous sa seule responsabilité en cas de casse, vol ou autre dégradation.

7/ Les exposants s'engagent à accueillir le public à partir de 9h et à ne pas quitter la salle avant 16h30.

8/ Passé 9h, l'APEL se réserve le droit d'attribuer un emplacement réservé mais non occupé (vendeur absent) à une autre personne.

9/ Des tables et des chaises sont mis à la disposition des vendeurs qui seront tenus responsables en cas d'éventuelles dégradations. Tout dégât sera facturé et payable immédiatement.

10/ L'organisateur se réserve le domaine de la restauration et de la buvette. Une boisson chaude sera offerte à chaque exposant.

11/ Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de la Halle multifonctions.



.....
Coupon à retourner rempli avec le bulletin d'inscription

M, Mme.....
S'engage à respecter le règlement du vide-grenier organisé par l'APEL Saint-Joseph de Ploudalmézeau le dimanche 26 février 2017.

Date :

Signature à faire précéder de la mention « lu et approuvé » :